



Le Saint-Siège

**ADDRESS OF HIS HOLINESS
POPE JOHN PAUL II
TO H.E. Mr. BENGT O. JOHANSEN
AMBASSADOR OF NORWAY TO THE HOLY SEE***

Thursday, 18 December 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de vous accueillir au Vatican et d'accepter les Lettres par lesquelles Sa Majesté le Roi Harald V vous accrédite comme son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siège. J'apprécie beaucoup le message cordial de Sa Majesté et je vous prie de bien vouloir lui transmettre mes salutations et l'assurance de mes prières pour la Famille royale et pour le peuple de Norvège.
2. Lors de ma visite pastorale en 1989, j'ai été en contact avec le riche héritage chrétien de votre pays. Les célébrations du millénaire de la présence chrétienne en Norvège, il y a deux ans, nous ont rappelé que les valeurs chrétiennes ont laissé une marque indélébile. Ces célébrations ont invité les personnes à réfléchir sur leur passé et sur une tradition chrétienne qui remonte au retour du Roi qui venait d'être baptisé, Olav I, en Norvège en l'an 995. La foi des Norvégiens a déterminé leurs attitudes les uns à l'égard des autres et ils ont manifesté ce patrimoine religieux dans leurs préoccupations pour les moins privilégiés chez eux et pour les pauvres dans les autres pays. En ouvrant ses portes aux réfugiés provenant de diverses nations, votre pays a sans cesse attiré l'attention du monde sur le problème des personnes privées des biens fondamentaux ou dont les droits sont bafoués.
3. Dans son engagement dans les affaires internationales, le Saint-Siège est guidé par la reconnaissance de la valeur intrinsèque et des droits inaliénables de chaque personne humaine. C'est cette même vision qui est à la base de l'engagement de l'Église envers toute forme de développement humain authentique. Une interprétation trop restrictive du développement en termes de prospérité matérielle et économique conduirait à négliger les questions essentielles concernant la nature et le destin de l'homme, car la simple accumulation de biens ne suffit pas pour réaliser le bonheur

humain (cf. *Sollicitudo rei socialis*, n. 28). De même, le développement humain authentique exige une compréhension de l'être humain non pas en tant qu'individu isolé, mais en tant que personne qui vit et croît au sein d'une communauté. Il est important que les personnes jouissent de la liberté de s'exprimer et d'exprimer leurs besoins sociaux et religieux au sein de la communauté à laquelle ils appartiennent. Il faut accorder une attention particulière aux institutions dans la société qui transmettent à leurs membres le sens des vraies valeurs et de ce qui conduit au plein développement personnel. Je veux parler, en particulier, du rôle essentiel de la famille et de l'importance du secteur éducatif. A travers leur participation à ces réalités et aux institutions sociales correspondantes, les citoyens développent un sens de respect et de sollicitude envers les autres, qui s'exprime à travers la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun que nous appelons solidarité (cf. *ibid.*, n. 38).

4. Dans le domaine international, la solidarité conduit à la coopération avec les autres nations, considérées comme des voisins qu'il faut aider, et non pas comme des instruments au service des plus puissants (cf. *ibid.*, n. 39). L'attention portée aux exigences de solidarité a conduit votre pays à être particulièrement généreux dans le partage de ses ressources avec ceux qui sont moins privilégiés. Dans ce domaine, l'Église s'efforce d'attirer l'attention sur les valeurs qui doivent être respectées afin d'atteindre un développement authentique. Elle cherche constamment à rappeler à la Communauté internationale qu'au-delà de l'assistance technique, la préoccupation pour le véritable développement des autres nations exige le respect pour leurs valeurs culturelles et spirituelles.

Ces valeurs et traditions représentent la source à partir de laquelle jaillit la vie de la nation. Elles indiquent la direction à prendre afin d'assurer le progrès harmonieux de la société. Toutefois il existe une tentation fréquente de nos jours de reléguer la dimension spirituelle au domaine privé. Si la vie publique est privée de toute référence au spirituel et au transcendant, il devient trop facile de définir la personne humaine en termes purement biologiques ou sociologiques. Dans une telle situation, les personnes courent le danger de céder à des forces ayant la volonté et les moyens d'imposer leurs opinions. L'expérience du XXe siècle nous a fait prendre tristement conscience de ce qui peut arriver à des groupes, ou même à des nations entières, lorsque tout appel à une loi supérieure est rejeté. Les nations possédant une tradition chrétienne ont la responsabilité particulière de préserver les valeurs qui les ont façonnées et de puiser à ces valeurs dans leurs efforts visant à défendre les droits fondamentaux, y compris la liberté de religion et la liberté des minorités à suivre leurs traditions dans le cadre du service au bien commun.

5. Bien que réduite en nombre, l'Église catholique qui est en Norvège, de concert avec les autres communautés chrétiennes, s'efforce de renforcer les valeurs qui ont modelé la Norvège au cours du dernier millénaire. Le respect pour les pauvres et les exclus, pour les personnes âgées et handicapées, la défense des droits des minorités et la promotion de la famille, constituent des éléments importants de la coopération œcuménique. De même, l'Église, qui a à cœur la vocation transcendantale et le bien intégral de la personne humaine, ne peut que défendre fermement le caractère sacré de toute vie humaine. Elle est convaincue que le bien de toute communauté humaine et de la communauté politique elle-même, est fondé sur la reconnaissance de ce droit fondamental.

Monsieur l'Ambassadeur, tandis que vous prenez vos fonctions comme représentant du Royaume de Norvège, je vous adresse mes vœux cordiaux. Les différents bureaux de la Curie Romaine seront toujours prêts à vous assister dans l'accomplissement de vos tâches. En renouvelant l'expression de mon estime pour Sa Majesté le Roi et pour le peuple de votre pays, j'invoque sur vous une abondance de Bénédiction de Dieu tout-

puissant.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.5 p.6.*

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana